



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### ***Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des légumes en 2017 (Phyto Légumes 2017)***

**Rectificatif au 3 décembre 2018**

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : tous les quatre ans

*Demandeur* : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 23 mars 2017, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des légumes (*Phyto Légumes 2017*).

Le plan d'action Ecophyto du ministère en charge de l'agriculture, qui vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides, prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des cultures légumières fait suite à l'enquête portant sur les pratiques complètes légumières de 2013.

Par ailleurs, cette enquête permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».

L'enquête *Phyto Légumes 2017* a pour objectif de décrire et de caractériser les pratiques culturales et d'exploitation des agriculteurs produisant des légumes. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture. Le questionnaire est organisé autour d'une thématique principale : l'usage des produits phytosanitaires (pulvérisateur, traitements, raisonnement...). Il contient également certaines questions générales sur la parcelle (irrigation, mode de commercialisation, cycle de production, précédents culturaux, fertilisation, etc), mais le questionnement est allégé par rapport à la précédente enquête qui portait sur les pratiques culturales complètes.

L'unité de collecte est la parcelle (10 500 environ). L'interrogation est faite auprès de l'exploitant. Afin de permettre une comparaison avec l'enquête précédente conduite en 2013, les mêmes espèces de légumes seront enquêtées, à savoir la tomate, les salades (y compris mâche), les choux à feuilles,

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

fleurs, brocolis et romanesco, la carotte, le melon, le poireau, et la fraise. Le choix de ces espèces a été validé en comité des utilisateurs de cette enquête, et permet de couvrir les principaux légumes destinés au marché du frais.

La collecte aura lieu entre novembre 2017 et avril 2018. Elle sera réalisée sur Tablet PC par des visites d'enquêteurs pilotés par les services régionaux de statistique agricole (SRISE) auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter. Elle est prévue sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM.

Les échantillons seront tirés dans une base de sondage issue de la compilation de deux fichiers disjoints : celui des exploitants qui déclarent à la PAC des cultures appartenant au champ de l'enquête, et celui des exploitants qui ne déclarent pas à la PAC mais qui sont *a priori* spécialisés en cultures légumières (code APET ou MSA spécifique). Pour ce dernier fichier (environ 10 000 exploitants), une pré-enquête téléphonique aura lieu avant l'été pour connaître les superficies des différents types de légumes produits. La compilation de ces deux fichiers permettra de disposer d'une base de sondage à jour pour le tirage des échantillons. Pour chaque légume enquêté, un univers d'exploitations ayant produit ce légume en 2017 sera ainsi créé. Un échantillon à enquêter sera ensuite tiré dans chacun des univers, en veillant à limiter le nombre d'exploitations enquêtées pour plusieurs légumes différents.

La précédente enquête portant sur le volet complet des pratiques culturales s'est déroulée de novembre 2013 à avril 2014. A l'issue de la collecte, 7 180 parcelles ont été enquêtées, parmi un échantillon complet de 12 139 parcelles. L'enquête s'est déroulée sans difficulté majeure sur le terrain. 34 % des parcelles n'ont pas pu être enquêtées, principalement parce qu'elles n'appartenaient pas au champ de l'enquête. Des remplacements ont eu lieu, et, au final, le nombre de questionnaires collectés a été suffisant pour permettre de valoriser les résultats de l'enquête.

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, des instituts techniques agricoles, de FranceAgriMer, des organisations de producteurs, et de la filière professionnelle (Légumes de France, Felcoop, CTIFL) a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête et échanger sur le champ de celle-ci ainsi que sur les utilisations des données. Par ailleurs, un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Le même type de diffusion sera mis en œuvre pour cette enquête que pour sa version précédente : édition de *Primeurs Agreste* et de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste et sur le site des « Données en ligne », de tableaux croisés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'avis d'opportunité est prolongé pour les années 2018 et 2019 à la demande des producteurs. Le nom de l'enquête devient *Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine des légumes en 2018 (Phyto Légumes 2018)*.**